

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN EXPERT INDIVIDUEL INTERNATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT ELECTRONIQUE DES DEMANDES DE VISA (E-VISA) A MADAGASCAR

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de Madagascar dans sa Politique Générale de l'Etat (PGE, 2014) a établi la relance économique comme priorité, en ciblant le développement de secteurs à fort potentiel. Le Plan National de Développement (PND, 2015) met entre autres l'accent sur le secteur du tourisme pour lequel le Gouvernement vise une meilleure compétitivité et un plus large accès aux marchés. Compte tenu des contraintes et opportunités actuelles, l'objectif minimum pour le tourisme est de doubler le nombre de visiteurs à l'horizon 2020 (244 321 en 2015).

En vue de l'alignement de Madagascar sur les standards internationaux, et conformément à la recommandation de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), la mise en place du Visa électronique (e-VISA) fait partie des priorités du Gouvernement de Madagascar. De plus, cet outil contribuera également à (i) l'amélioration de qualité de services à offrir aux visiteurs, (ii) une meilleure gouvernance du système de visas, ainsi qu'à (iii) la mise à disposition d'informations et statistiques d'immigration et touristiques fiables et cohérentes.

Depuis 2014, sous la coordination du Ministère en charge du Tourisme et en collaboration avec diverses entités – entre autres le Ministère des Finances et du Budget, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère du Transport et de la Météorologie, et la Société Française HOLOGRAM –, diverses études et analyses relatives à la mise en place et exploitation de l'e-VISA ont été menées.

Dans ce contexte, le Ministère du Tourisme de Madagascar, avec l'appui de la Banque Mondiale envisage de recruter un Consultant individuel de niveau international pour appuyer la mise en place du système de traitement électronique des demandes de visa (e-VISA) à Madagascar.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Cette mission d'assistance technique auprès du Ministère du Tourisme aura pour objectifs de (i) produire pour le compte du Gouvernement une analyse de faisabilité du projet e-visa sous forme de PPP, puis (ii) accompagner le processus de recherche et sélection du partenaire privé chargé de la gestion de l'e-Visa.

3. ETENDUE DE LA MISSION

De nombreux travaux et discussions ont déjà été menées localement sur ce projet « e-VISA ». Ainsi, le Consultant pourra s'appuyer sur les divers documents et textes existants pour mener et faciliter son travail.

Etape 1 : Réalisation d'une analyse préalable de faisabilité (environ 20 hommes-jours)

L'objectif de cette étape est de donner au Gouvernement, et notamment le Ministère du Tourisme, un outil d'aide à la décision et d'aide aux futures négociations avec le partenaire privé.

Sur la base des dossiers existants et des bonnes pratiques internationales, le Consultant mènera une analyse approfondie et émettra des recommandations précises et concrètes concernant la faisabilité du projet en Partenariat Public-Privé (PPP). Il devra ainsi couvrir les aspects suivants :

- Sur le plan institutionnel y compris juridique : cadrage du projet avec la Loi PPP, identification et justification du schéma PPP adéquat, arrangements institutionnels à mettre en place ;
- Sur le plan technique et opérationnel : proposition du système e-visa le plus adapté pour Madagascar (par exemple à partir d'une analyse critique du système proposé dans l'étude réalisée par HOLOGRAM), description globale de l'ingénierie et de la gestion opérationnelle, évaluation des risques et de leur partage entre les parties
- Sur la viabilité financière et économique du projet, établir :
 - l'estimation de coût total : investissement, fonctionnement et maintenance,
 - l'évaluation des intérêts financiers du partenaire privé (plan d'affaire sommaire),
 - l'évaluation par simulation des intérêts financiers et économiques du secteur public,
 - l'identification des risques financiers possibles,
 - ...

Livrable pour cette phase : rapport d'analyse de faisabilité du projet incluant un benchmark, les recommandations précises du Consultant au Gouvernement sur le meilleur schéma institutionnel, technique et financier pour ce partenariat PPP. Ce rapport sera présenté et validé avec les divers ministères concernés.

Etape 2 : Elaboration de documents technique et recherche de partenariat (environ 20h/j)

Au cours de cette étape, le Consultant sera amené à élaborer les documents techniques du projet, puis accompagner le Client à la recherche de partenaire privé pour la mise en place et opérationnalisation de l'e-Visa. Les activités à réaliser consistent notamment à :

- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) : mémorandum du projet et cahier de charges, le processus de sélection, la grille d'évaluation technique et financière, le modèle de contrat PPP, le modèle de document de suivi-évaluation du partenariat...
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication et de promotion,
- la recherche et identification des partenaires potentiels.

Pour l'élaboration du DAO, le Consultant pourra travailler en collaboration avec et bénéficier de l'appui de la Direction de la Promotion des PPP (DP3P) au sein du Ministère des Finances.

Livrable pour cette phase : le Dossier d'Appel d'Offres validé et envoyé aux soumissionnaires au plus tard 02 (deux) mois après le démarrage de la mission.

Etape 3 : Accompagnement à la négociation et à la contractualisation (environ 10-15 h/j)

Durant cette phase, le Consultant appuiera le Gouvernement dans le processus de finalisation et contractualisation du projet, plus particulièrement dans :

- l'évaluation des propositions techniques et financières,
- la négociation avec le partenaire retenu en vue d'accord de partenariat,
- la rédaction et finalisation des documents techniques finaux,
- la contractualisation finale du projet.

Livrables pour cette phase : le rapport d'évaluation des offres et le projet de contrat PPP.

4. DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

L'ensemble de la mission est estimé à 50 homme-jours étalés sur une durée d'environ 6 mois.

Pour faciliter cette mission, le Consultant travaillera avec le comité technique ad hoc sur le projet E-visa qui réunit les divers ministères et acteurs concernés. Son principal interlocuteur demeurera cependant le Ministère du Tourisme. L'organisation logistique et les coûts des éventuels ateliers d'information ou de restitution seront pris en charge par le client.

5. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Il est attendu que cette mission du Consultant contribue à ce que :

- Le Gouvernement dispose d'éléments objectifs et suffisants pour préparer et mettre sur le marché une offre de PPP sur l'e-visa
- Un processus transparent avec un dossier d'appel d'offres solide est engagé pour la recherche du partenaire privé
- Le partenaire présentant la meilleure offre est sélectionné et un contrat est conclu.

Les livrables et rapports sont décrits à la section 3) et seront remis en français ou en anglais en deux (2) versions papier et sur CD électronique.

6. PROFIL DU CONSULTANT

- Diplômé(s) universitaires(s) ou Grandes écoles en business administration et/ou e-Gouvernance et/ou autres diplômes équivalents dans un domaine pertinent pour la mission,
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle, avec références internationales, dans le domaine de l'e-immigration et/ou e-gouvernance et/ou mise en place de PPP,
- Expérience similaire probante dans la mise en place de système de visa électronique dans des pays de contexte similaire à Madagascar,
- Solide connaissance et/ou compréhension de l'environnement informatique relatif à la gestion des frontières/ immigrations,
- Solide connaissances en matière de Partenariat Public Privé et notamment les concessions de service public,
- Très bonnes capacités d'analyse, d'organisation et de négociations,
- Maîtrise du français et/ou de l'anglais - La maîtrise de la langue française est nécessaire mais pas obligatoire (atout pour la mission)
- La connaissance de Madagascar serait un atout.